



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## activité agricole

Question écrite n° 13557

### Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les enjeux liés à la diversification. La diversification concerne toutes les filières agricoles et permet le maintien des exploitations en zones difficiles. Ces exploitations doivent être soutenues car ce sont des exploitations à forte valeur ajoutée et qui demandent de la main-d'oeuvre. Pour cela, il est nécessaire de définir un type de structuration de ces filières qui rassemblent des agriculteurs en circuits courts ou en vente directe. En conséquence, il lui demande de bien voir lui préciser si le Gouvernement entend prendre des mesures en faveur de la diversification agricole.

### Texte de la réponse

La diversification des activités des entreprises agricoles est l'un des atouts permettant aux petites exploitations des zones difficiles de profiter d'opportunités susceptibles de conforter leur situation. Les contrats d'agriculture durable (CAD) qui vont succéder aux contrats territoriaux d'exploitation (CTE) prendront en compte cette dimension en encourageant l'ouverture des exploitations aux urbains par le développement du tourisme à la ferme, la vente directe de produits agricoles en l'état ou transformés et l'entretien des espaces naturels et des paysages. Ce dispositif permettra aux exploitants de disposer de ressources complémentaires pour mettre en place ou renforcer ces activités. La politique tendant à singulariser les productions par la délivrance de signes officiels de qualité bénéficie également à des exploitations, souvent modestes, mais ancrées dans des terroirs aux traditions agricoles jouissant d'une image positive auprès des consommateurs. De même, les aides à la conversion à l'agriculture biologique et l'organisation des filières des produits qui en sont issus accompagnent les démarches de nombreux exploitants en zones difficiles qui trouvent là l'occasion de débouchés plus rémunérateurs. Des formations pratiques et une politique active de conseil spécialisé permettent aux exploitants d'engager la diversification de leurs activités avec des atouts supplémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13557

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 2003, page 1700

**Réponse publiée le :** 29 septembre 2003, page 7437